



chapitre 4

Etat initial de l'environnement

4.1. Définition de l'aire d'étude

Les études environnementales conduites dans le cadre de l'analyse de l'état initial ont porté sur une bande de 1 000 m de large, centrée sur l'axe actuel de l'autoroute A63. Cette aire d'étude est élargie pour certaines thématiques comme l'eau, le milieu naturel, le milieu humain qui nécessitent une appréciation dans un périmètre élargi correspondant aux limites d'influence du projet.

L'aire d'étude concerne le territoire de deux départements de la région Aquitaine :

- les Pyrénées Atlantiques ;
- les Landes.

La bande d'étude traverse ainsi 17 communes :

- dans les Pyrénées-Atlantiques : Biriou, Urrugne, Ciboure, Saint-Jean-de-Luz, Guéthary, Bidart, Biarritz, Arbonne, Arcangues, Anglet, Villefranque, Bayonne, Mouguerre et Saint-Pierre d'Irube.
- dans les Landes : Tarnos, Saint-Martin-de-Seignanx et Ondres.

L'aire d'étude des impacts de la pollution atmosphérique, plus vaste que la bande d'étude précédemment définie, concerne, en plus des 17 communes précitées, les communes d'Ahetze, Bassussary, Boucau et Lahonce (toutes situées dans le département des Pyrénées-Atlantiques).

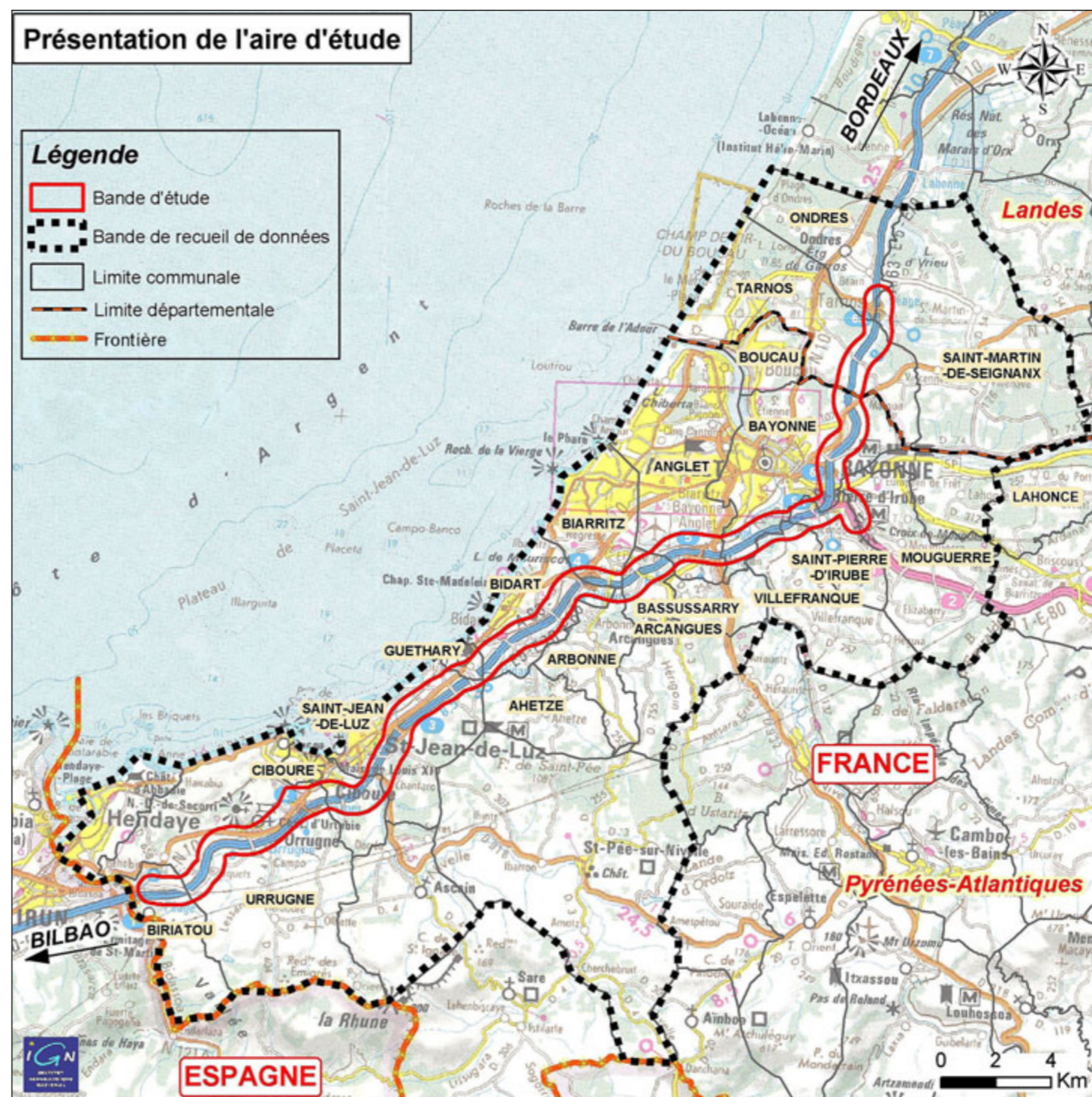
Le recueil des données de l'état initial

Les études spécifiques environnementales (eaux souterraines, eaux superficielles, air, bruit, faune, flore) ont été réalisées par des bureaux d'études spécialisés, dont la liste est présentée au chapitre 2 du présent volume de l'étude d'impact.

Ces études spécifiques ont notamment eu pour but d'établir un état initial du site le plus exhaustif possible. Pour cela, le travail des bureaux d'études s'est appuyé sur :

- les visites sur site,
- les données bibliographiques existantes,
- pour la faune et la flore, les inventaires des espèces présentes réalisés spécifiquement sur le terrain pour le projet A63, par des spécialistes régionaux reconnus,
- la réalisation de mesures techniques in situ (pour l'acoustique, l'air, la qualité des cours d'eau) permettant de "quantifier" l'état initial sur ces thèmes.

On se reportera au chapitre 9 du volume 2/2 de l'étude d'impact qui présente, thème par thème, le détail des méthodes utilisées pour le recueil des données de l'état initial.



© IGN - Paris - SCAN 25 © - Reproduction interdite (www.ign.fr)